

CALENDRIER DE RENTREE DES CLASSES

ECOLE

La rentrée des **Petites Sections** se fera en ½ groupe de 9h à 11h45 :

- Mardi 2 septembre, (1/2 groupe) pas de classe l'après-midi.
- Jeudi 4 septembre, (1/2 groupe) pas de classe l'après-midi.

La rentrée des autres écoliers aura lieu le lundi 1^{er} septembre, elle sera échelonnée :

MS / GS / CP / CM1 : 8h30 – 11h45 (pas de classe l'après-midi)

CE1/ CE2 / CM2 : 13h45 – 16h45 (pas de classe le matin)

Pour tous les écoliers : pas de restauration scolaire, ni de périscolaire le 1^{er} septembre.

Reprise pour tous les écoliers (**sauf les PS**) mardi 2 septembre à 8h30

Reprise pour tous vendredi 5 septembre à 8h30

COLLEGE Classes Inaugurales (Espace Saint Ignace)

Classes de 6^o : Lundi 1^{er} septembre de 8h30 à 12h00

Classes de 5^o : Lundi 1^{er} septembre de 13h30 à 15h00

Classes de 4^o : Lundi 1^{er} septembre de 14h00 à 15h30

Classes de 3^o : Lundi 1^{er} septembre de 15h00 à 16h30

Mardi 2 septembre, la journée : cours uniquement pour les 6^o

Reprise pour tous les collégiens Mercredi 3 septembre selon l'emploi du temps

LYCÉE Classes Inaugurales (salles indiquées le jour même)

Classes de 2^o : Lundi 1^{er} septembre de 10h30 à 12h00

Classes de 1^oG : Mardi 2 septembre de 11h00 à 12h00

Classes de 1^oST2S : Mardi 2 septembre de 14h00 à 16h00

Classes de T^oG et ST2S : Mardi 2 septembre de 14h00 à 15h00

Reprise pour tous les lycéens Mercredi 3 septembre selon l'emploi du temps.

VACANCES SCOLAIRES 2025/2026

Toussaint

du Vendredi 17 octobre 2025 après la classe
au Lundi 3 novembre 2025 au matin

Ecole : classe mercredi 12 novembre (récupération jeudi 2 juillet)



Pour info : **Vendredi 7 décembre**
Marché de Noël de l'Etablissement



Noël

du Vendredi 19 décembre 2025 après la classe
au Mardi 6 janvier 2026 au matin



Journée pédagogique le **Lundi 5 janvier 2026** (*pas de cours*)

Hiver

du Vendredi 6 février 2026 après la classe
au Lundi 23 février 2026 au matin

Printemps

du Vendredi 3 avril 2026 après la classe
au Lundi 20 avril 2026 au matin

Ascension

du Mardi 12 mai 2026 après la classe
au Lundi 18 mai 2026 au matin



l'établissement sera fermé le mercredi 13 mai

Eté

Vendredi 3 juillet 2026 après la classe

Ecole : pas d'étude pour les veilles de vacances de Noël et d'été

Saint-Michel

Pastorale

Chers parents,

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant dans un établissement d'enseignement catholique sous tutelle jésuite.

Notre pastorale s'adresse à **chacun** de nos élèves, là où il en est : quel que soit son âge, ses capacités, ses convictions ou sa foi. Convaincus que « on peut ne pas croire en Dieu et avoir envie d'en parler », notre projet vise à donner la parole à chacun, à permettre des temps d'intériorité, à proposer un vocabulaire pour la vie spirituelle et à susciter et accompagner des actions de solidarité.

Il ouvre à une réponse libre à la proposition de Saint-Ignace « **d'entrer en conversation** » avec le Dieu de Jésus-Christ.

Nos propositions :

- Les écoliers à partir du CE1 choisissent le **caté ou la culture religieuse**. Tous ont accès aux fondamentaux de la **culture chrétienne**.
- **Les collégiens participent tous, au cours de l'année, à des séquences de culture religieuse** (récits fondateurs pour les 6^{èmes}, visites de lieux de culte pour les 5^{èmes} ...) Par ailleurs ils s'inscrivent librement à l'aumônerie, qui déploie une initiation à la vie spirituelle et à la culture chrétienne.
- Notre proposition pour les lycéens consiste à une **meilleure connaissance de soi et à l'ouverture aux autres**.

La **pédagogie jésuite du MEJ** (Mouvement eucharistique de la jeunesse) est déployée pour chaque âge, en équipe, et au cours de l'année par des WE, mini-camps, retraites.

La **vie de la communauté chrétienne** elle-même est animée au fil de l'année liturgique, avec des parcours bibliques, la célébration de la messe, des temps de solidarité. Elle est vécue en lien avec la Paroisse Saint-Benoît-Saint-Etienne.

Par ailleurs, nous accompagnons chacun, selon son désir, dans la croissance de sa vie de foi avec le don des **sacrements** (baptême, première communion, confirmation).

De cette façon se déploie le « Magis », ce « pas de plus » que chacun est invité à Saint-Michel à faire, vers lui-même, vers les autres, et, selon son chemin, vers Dieu.

La présentation aux élèves et à leurs parents et les inscriptions ont lieu à la rentrée, dans chaque secteur.



ACCUEIL

Horaires Matin : 8h30 – 11h45 Après-midi : 13h45 – 16h45

Le démarrage des cours est à 8h30 le matin et à 13h45 l'après-midi.

Tous les enfants sont accueillis dans leur classe, le matin à partir de 8h20 et l'après-midi à partir de 13h35 ; A la sortie, à 11h45 et 16h45, les enfants des classes de PS/MS sont récupérés directement dans leur classe. Les autres enfants attendent dans la cour.

Les élèves de la MS au CM2 entrent seuls dans l'Etablissement. Les PS entreront seuls **après les vacances de la Toussaint.**

Nous vous prions de **veiller à respecter l'horaire de début de classe pour le bien-être de tous** : 8h30 dans la classe. Pour les enfants de Maternelle, la ponctualité est aussi de rigueur : les élèves en retard en Maternelle ne seront pas acceptés.

Ouverture de la grille : à 8h15 et 13h35, 11h45 et 16h45. Fermeture : à 8h30 et 13h45, 12h et 17h.

**Aucun enfant n'est autorisé à entrer à l'intérieur de l'établissement ou sur les cours avant 7h45.
Aucun parent ne peut monter en classe sans l'autorisation d'un adulte de l'établissement.**

PERMANENCES : Garderie périscolaire

Cette permanence est payante

le matin de 7h45 à 8h15

le soir de 17h15 à 17h55 – Deux horaires d'ouverture de grille : 17h30/17h35 et 17h50/17h55

Aucun enfant ne sera autorisé à attendre dans l'enceinte de l'établissement, en dehors des lieux de permanence. Nous comptons sur vous pour être à l'heure à la sortie des permanences.

Une circulaire d'inscription vous sera remise à la rentrée, **seuls les enfants inscrits pourront fréquenter les permanences. Les élèves munis d'un badge « sortie autorisée » ne peuvent entrer à nouveau dans l'école une fois sortis.**

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone ou par mail secretariatecole@saintmichel-educ.fr avant 9h00. Le jour de la rentrée, les absences doivent être signalées à l'avance par écrit. Au retour, le motif sera porté sur un bon d'absence.

Dans l'intérêt de vos enfants, nous insistons pour que vous respectiez le calendrier des vacances.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les manuels scolaires prêtés doivent être couverts d'un plastique transparent, et étiquetés au nom, prénom et classe de l'enfant. Ces livres lui sont confiés pour une année et nous vous remercions de veiller à ce que chacun en prenne le plus grand soin. Les fichiers de mathématiques, anglais et lecture, remis aux élèves à certains niveaux, vous seront facturés au 1^{er} trimestre.

Au cours des vacances, vous pouvez commander les fournitures scolaires pour vos enfants, nous vous demandons d'apporter l'intégralité du colis, le jour de la rentrée, en ayant pris soin de marquer le nom, le prénom et la classe de votre enfant sur chaque article, de même pour les fournitures achetées par vos soins.

RESTAURATION

La restauration scolaire est un service payant, proposé par l'établissement.

L'école se réserve le droit de ne plus accepter d'élève en cas de non respect du règlement.

SORTIES

Une cotisation de 75€ annuelle est demandée, par enfant, chaque année.



Saint-Michel

ECOLE

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

2 classes de Maternelle PS/MS	Blandine ROCHELEMAGNE Jennifer VIOLON	2 classes de CM1	Agathe RICHARD Julien CORON
3 classes de Maternelle MS/GS	Jade URSO Myriam DEYBER Carole SABADEL	2 classe de CM2	Anne-Marie BIER / Sonia DOUMI Sandrine GELAS
2 classes de CP	Estelle MERLE Cécile SURREL	1 Dispositif ULIS	Françoise LANG
2 classes de CE1	Elodie LECOCQ E.MARSAL / M. PANOZZO	Éduc.Phys.Sport.	Frédéric DIGONNET
2 classes de CE2	Laurence CHASTAGNER Justine MILITELLO	Anglais	Kim MASSON-ZOPPA CP-CE1-CM2 Ann LOUVETON (Mat - CE1 - CM1) Karen MARKLAND (CE2) Sheilagh BONNET (CM1/CM2)

La répartition des élèves dans les classes est faite en concertation avec les enseignantes, afin d'établir les classes, en fonction des critères suivants : Hétérogénéité des niveaux - Autonomie et comportement - Equilibre fille/garçon

Il n'est pas tenu compte des demandes de parents quant à un choix d'enseignant ou de camarade. La classe esst avant toute chose un lieu d'apprentissage.

L'équipe enseignante se réserve le droit de séparer des élèves.

Aucun changement n'aura lieu ni à la rentrée, ni au cours de l'année.

Tout changement dans l'organisation habituelle de la journée de votre enfant doit être signalé par écrit à son enseignante. Sauf raison grave, **aucun message téléphonique ne pourra être transmis aux enfants ou aux enseignants dans la journée.**

DOCUMENTS DE RENTRÉE

Le jour de la rentrée, une enveloppe sera remise à chaque enfant. Merci de rendre l'enveloppe à l'enseignante dans les délais demandés.

RÉUNIONS DE PARENTS à 18h

- Maternelle : Vendredi 19 septembre
- CP - CE1 - CE2 – CM2 : Mardi 9 septembre
- CM1 : Jeudi 18 septembre

L'équipe de l'école



Saint-Michel

COLLEGE

HORAIRES

Les cours ont lieu à partir de 8h00 jusqu'à 11h55 ou 12h30, le matin et de 14h00 jusqu'à 17h00 ou 17h55 l'après-midi. Toutefois, selon les classes, certains cours peuvent être placés entre 12h00 et 14h00.

LIVRES NUMÉRIQUES

Tous les collégiens seront équipés d'iPads sur lesquels se trouveront les manuels scolaires en version numérique. En 6° les iPads ne seront pas remis tout de suite pour permettre aux élèves d'acquérir une méthodologie de collégien.

FOURNITURES SCOLAIRES

Nous avons communiqué nos listes de fournitures à la société Pichon. Cette dernière offre la possibilité de composer et de commander le colis de fournitures en utilisant le site «www.cmaliste.com».

Les familles qui souhaitent les acheter dans le commerce retrouveront les listes sur le site de l'établissement.

BOURSES ET FONDS SOCIAL

➤ Bourses Nationales et Départementales : une circulaire sera distribuée à toutes les familles début septembre.

➤ Les demandes de fonds social collège/cantine sont à fournir avant le 31 octobre à Mme Bailly.

TELEPHONE PORTABLE

L'utilisation du téléphone portable est interdite dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement. Par conséquent, ces appareils doivent **être éteints** dès l'arrivée dans l'établissement, et rangés dans les sacs.

Les téléphones portables des élèves qui ne respecteraient pas cette consigne seront confisqués et rendus en fin de journée par la CPE. En cas de récidive, une sanction pourra être prononcée.

En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable.

Il est strictement interdit de filmer, de prendre des photos ou d'enregistrer des pistes audio, sans autorisation, à l'intérieur de l'établissement. Il est aussi interdit d'utiliser et de diffuser des images liées à l'établissement sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

CASIERS DEMI-PENSIONNAIRES

Ils sont attribués en priorité aux élèves abonnés pour 4 ou 3 repas par semaine, voire 2 repas si casiers disponibles.

Formulaire de réservation à retirer auprès de la vie scolaire (bureau de la CPE), à partir du 8 septembre.

ABSENCE LE JOUR DE LA RENTREE

Merci de nous en informer, au plus tôt par mail à cpecollege@saintmichel-educ.fr dès que connue.

ASSOCIATION SPORTIVE

Une information sur les conditions de pratique d'une activité sportive sera faite aux élèves par les enseignants d'EPS et une circulaire parviendra aux familles courant septembre. Des temps de découverte seront organisés.

SECURITE

- Stationnement possible des deux roues à l'intérieur de l'établissement ; ils sont à conduire à la main, moteur arrêté, de l'entrée jusqu'au lieu de stationnement.
- Les trottinettes et les skates boards doivent être stationnés à côté des deux roues.
- **L'établissement n'est pas responsable des cartables laissés sans surveillance sur les cours, chacun devant avoir le souci de ce qui lui appartient. Des espaces de rangement sont prévus : à chaque élève de les respecter.**



Saint-Michel

COLLEGE

CLASSE INAUGURALE (1er jour)

Accueil des élèves par le professeur principal aux jours et heures indiqués. A cette occasion :

- ❖ Remise de l'emploi du temps et du carnet de bord avec lecture commentée de son contenu.
- ❖ Remise d'une enveloppe contenant divers documents à rendre à la date indiquée.
- ❖ **Chaque collégien devra se procurer pour le jour de la rentrée, un cartable, une trousse et son contenu ainsi qu'un agenda.**

ATTENTION : Aucun changement de classe ne sera possible sauf erreur dans les options.

REUNIONS DE PARENTS

Classes de 6° : Samedi 6 septembre 9h00/12h00

Classes de 5° : Lundi 8 septembre 18h

Classes de 4° : Mardi 9 septembre 18h

Classes de 3° : Jeudi 4 septembre 18h

SPECIAL 6°

La rentrée est un événement qu'il convient de gérer dans toutes ses dimensions. Pour beaucoup, c'est la découverte d'un nouvel établissement... Pour tous, c'est l'occasion de rencontrer plusieurs professeurs et diverses exigences. C'est bien sûr apprendre à se repérer dans un vaste ensemble de bâtiments, à connaître et respecter des règles de vie.

Ces temps privilégiés nous permettent d'accorder toute leur importance aux informations dispensées à cette occasion et nécessaires à la mise en place d'un cadre propice à une vie collective, la meilleure possible !

Nous espérons ainsi favoriser un démarrage d'année plus facile mais également plus rigoureux. Enfin, nous disposerons de temps pour répondre aux interrogations des enfants.

Rappel : Mini-séjour d'intégration au Mazet Saint-Voy, entre le mardi 16 et le vendredi 19 septembre, suivant les classes. Coût approximatif du séjour : 70 €

L'Equipe du Collège



Saint-Michel

LYCÉE

DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

Classe de 2° : Lundi 1^{er} septembre

- Noms de Afoyan à Martin – entre 8h et 10h15
- Noms de Martinon à Zitouni – entre 13h et 14h45

Classe de 1° : Mardi 2 septembre

- Noms de A à H – entre 14h et 16h
- Nom de I à Z – entre 16h et 18h

Classe de T° : Mardi 2 septembre

- Noms de A à H – entre 8h et 10h
- Noms de I à Z – entre 10h et 12h

**CAUTION OBLIGATION
CHEQUE DE 100€
A l'ordre de St Michel Education**

Les fournitures seront demandées dans les cours par chaque professeur.

Les professeurs de français de 1^{ère} demandent à ce que les élèves aient lu Les Cahiers de Douai de Rimbaud avant la rentrée, car toutes les classes débiteront l'année par l'étude de ce recueil.

FORMATION HUMAINE ET SPIRITUELLE

Des propositions seront adressées en classe, aux élèves, en début d'année. La date du début des rencontres sera indiquée sur la feuille de propositions. Pour l'ensemble des élèves de 2°, une présentation des actions aura lieu le vendredi 5 septembre entre 15h et 16h, à l'amphi Pierre Rival.

CASIERS DE RANGEMENT

Le lycée est équipé de casiers de rangement mis à la disposition des élèves contre une participation financière de 5 € pour l'année, à régler par chèque.

CIRCULATION

Les utilisateurs de vélos ou motos, peuvent stationner à l'intérieur de l'établissement dans la mesure des places disponibles. Ils doivent conduire à la main, moteur arrêté, leur moyen de locomotion de l'entrée jusqu'au lieu de stationnement. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

CLASSE INAUGURALE (1^{er} jour)

L'accueil des élèves se déroule en deux temps :

- ❖ Informations générales en amphi Pierre Rival pour l'accueil des Secondes.
- ❖ Les élèves retrouvent le professeur principal en salle de classe. Remise de l'emploi du temps, lecture commentée du règlement et diverses informations.

ATTENTION : Aucun changement de classe ne sera possible sauf erreur dans les options.

REUNIONS DE PARENTS

Amphi Pierre Rival

Classes de 2° : 4 septembre 17h30

Classes de 1° : 8 septembre 17h30

Classes de T° : 9 septembre 17h30

DEMI-JOURNEE D'INTEGRATION POUR LES SECONDES

Le Samedi 13 septembre : 8h00 – 12h00 Elèves de 2°, retenez cette date, présence obligatoire !

BOURSES NATIONALES

Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme BAILLY.

L'équipe du Lycé

Saint-Michel RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription Self (nouvelles modalités)

L'Etablissement offre aux élèves la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire. Son accès informatisé est réservé aux élèves dont le compte restaurant est alimenté selon les modalités décrites ci-après.

Le fonctionnement actuel du self permet aux familles de l'établissement de ne payer que les repas consommés. L'établissement souhaite conserver ce mode de fonctionnement, mais devant l'évolution du non-respect des jours de présence au self annoncés par les familles en début d'année, il est impossible de prévoir le nombre de repas à servir. Ce manque d'anticipation engendre des dysfonctionnements au niveau des passages des élèves : attente, gaspillage, prestation non maintenue jusqu'à la fin du service...

Afin d'améliorer la prestation restauration proposée à vos enfants, l'établissement a décidé de mettre en place une procédure permettant de fournir à notre prestataire le nombre exact de repas prévus.

Toutes les familles devront annoncer la présence de leur enfant au self qu'il soit demi-pensionnaire ou externe, et signaler tout changement ponctuel ou absence.

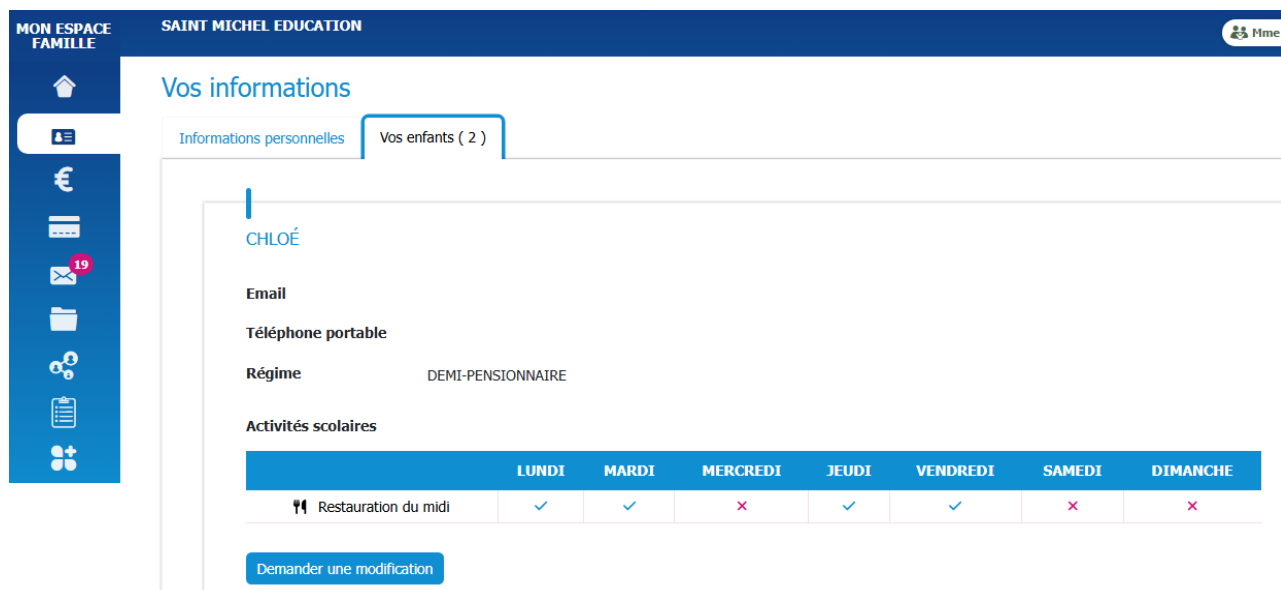
Procédure :

1- semaine type de présence au self : les familles doivent, en début d'année scolaire choisir, en fonction des emplois du temps, les jours de présence au self de leur enfant. Ces jours sont fixés pour la durée de l'année scolaire, permettent à la vie scolaire de contrôler les absences et d'alerter, dès la fin du service, la famille en cas d'absence non justifiées de leur enfant (sauf pour les lycéens).

Cette semaine type est à renseigner sur le site ECOLE DIRECTE – MON ESPACE FAMILLE – VOS INFORMATIONS – ONGLET ENFANTS

- choix du régime : DEMI PENSIONNAIRE ou EXTERNE. Pour être demi pensionnaire votre enfant doit manger au self au moins 2 jours dans la semaine.

- choix des jours : cocher les jours de présence au self de votre enfant.



MON ESPACE FAMILLE SAINT MICHEL EDUCATION Mme !

Vos informations

Informations personnelles Vos enfants (2)

CHLOÉ

Email

Téléphone portable

Régime DEMI-PENSIONNAIRE

Activités scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
🍴 Restauration du midi	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗

Demander une modification

Les modifications seront possibles du jour de la rentrée jusqu'au 15 septembre 2025.

Après le 15 septembre 2025, la modification de la semaine type ne pourra se faire que sur demande écrite (mail) auprès de la vie scolaire du secteur concerné.

2- modification ponctuelle des jours de présence au self : les familles doivent signaler tout changement de présence au self (jour différent de la semaine type) :

- jour supplémentaire de présence
- absence ponctuelle

Ces modifications sont effectuées sur le site ECOLE DIRECTE – MON ESPACE FAMILLE –ELEVE – RESERVATION avant 8 h 30 le jour concerné.

Pour désinscrire votre enfant, cliquez sur le jour concerné pour faire disparaître la coche.

Pour ajouter un repas cliquez sur le jour concerné pour faire apparaître une coche.

MON ESPACE FAMILLE

SAINT MICHEL EDUCATION

Réservations (Chloé - CM2 A)

Réservations

Semaine type

	Lundi 2 Juin	Mardi 3 Juin	Mercredi 4 Juin	Jeudi 5 Juin	Vendredi 6 Juin	Samedi 7 Juin
Restauration du midi	✓	✓		✓	✓	
Détail	Q			Q		

Détail des activités

Restauration du midi : Tout repas réservé sera débité du porte monnaie restauration si la modification n'est pas effectuée avant la clôture des réservations.
A l'inverse aucune réservation ne sera possible après la clôture des réservations

Tout repas réservé sera considéré pris, et fera l'objet de la comptabilisation d'un repas au tarif normal.

Tout repas non réservé et pris sera comptabilisé avec l'application d'une majoration de 1,10 €.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

Secteurs	Jour coché	Jour non coché
Ecole		
Demi-pensionnaire	5,85 €	6,95 €
Externe	6,95 €	8,05 €
Collège		
Demi-pensionnaire	6,45 €	7,55 €
Externe	7,55 €	8,65 €
Lycée		
Demi-pensionnaire	6,45 €	7,55 €
Externe	7,55 €	8,65 €

Nous comptons sur l'adhésion de toutes les familles à ce nouveau mode de fonctionnement pour faire évoluer dans le bon sens la qualité et la fluidité du service de restauration.

Approvisionnement de la carte et règlement :

En début d'année scolaire une carte est remise à chaque nouvel élève de l'établissement qu'il gardera toute sa scolarité. Cette carte est individuelle et ne peut être utilisée par un autre élève.

L'approvisionnement de cette carte s'effectue :

- par carte bancaire via le site ECOLE DIRECTE
- par chèque libellé à l'ordre de **SAINT MICHEL RESTAURANT** en précisant le nom et la classe de l'enfant concerné. Ces chèques sont à déposer **exclusivement** dans la boîte aux lettres de l'accueil dédiée au service comptabilité ou directement en comptabilité. Aucun règlement ne sera admis pendant le service.

Fonctionnement :

Le self est accessible aux élèves munis de leur carte. L'élève passe sa carte devant la borne ce qui permet au responsable de vérifier l'identité de l'élève et l'approvisionnement du compte. Si la carte appartient bien à l'élève et que son compte est créditeur l'accès est autorisé et le compte de l'élève débité d'un repas. Si l'élève n'est pas en possession de sa carte, il devra attendre la toute fin du service pour accéder au restaurant scolaire.

Les familles devront veiller à alimenter le compte restaurant afin d'éviter à l'enfant de se voir refuser l'accès au self à cause d'un compte non approvisionné. **Le refus sera immédiat au-delà de 3 passages en négatif, l'élève ayant été averti à chaque passage.** Les familles pourront contrôler les passages ainsi que le solde du compte restaurant de leur enfant via le site ECOLE DIRECTE.

Mr MANESSIER se tiendra à votre disposition, bureau de la comptabilité, pour répondre à toutes vos questions.

Camille JULIEN
Intendant



ETRE PARENT CORRESPONDANT

1-DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le parent correspondant est un relais, qui favorise un climat de confiance, qui communique, qui participe à l'élaboration de liens entre l'ensemble des parents, la direction de l'Etablissement et l'équipe éducative.

Son rôle

- Il se rend disponible pour assister aux réunions,
- Il est à la disposition et à l'écoute de toutes les familles de la classe qu'il représente,
- Il participe aux conseils de classe tout en quittant la séance lorsqu'on parle de son enfant,
- Il siège au conseil de discipline,
- Il assure un rôle d'accueil, d'information et de soutien,
- Il vérifie auprès de l'établissement les informations qui lui parviennent,
- Il fait remonter toutes les informations utiles au Chef d'Etablissement,
- Il fait passer un compte rendu visé par le professeur principal après les conseils de classe,
- Il sait rester discret à l'issue du conseil de classe vis à vis des informations qu'il reçoit.

Ce qu'il doit éviter

- Agir seul,
- Ne voir la classe qu'au travers de son propre enfant,
- Avoir une attitude systématiquement critique,
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs,
- Colporter des rumeurs.

Comment

- Il est volontaire pour assurer cette fonction dans la classe de son enfant,
- Il doit se faire connaître de l'ensemble des parents de la communauté éducative,
- Il ne fait pas forcément partie de l'Association des Parents d'Élèves (APEL) mais il sera aidé sur tous ces points par les membres de l'APEL et plus particulièrement du Conseil d'Administration.

2 – DES REGLES SIMPLES

- Dans chaque classe du secondaire sont élus deux parents correspondants.
- Sont éligibles les parents qui ont un enfant dans l'établissement ; il n'est pas obligatoire d'adhérer à l'APEL, même si cela est fortement recommandé !
- On ne peut être parent correspondant que dans une seule classe.
- On ne peut être parent correspondant dans la classe où son enfant est élève délégué.
- Deux conjoints ne peuvent pas être élus simultanément dans la même classe.
- S'il y a plus de deux candidats, on procède à des élections par bulletins ; dans le cas contraire, les candidats sont automatiquement élus. Pour des raisons de commodité, c'est l'établissement qui est chargé de la mise en place des élections ; l'APEL procède au dépouillement des élections et l'établissement publie les résultats. Pour chaque classe, la liste des parents correspondants est communiquée à toutes les familles.

3 – COMMENT PROCEDER

Lors des réunions de parents, l'APEL présentera la mission du parent correspondant. A la rentrée, une circulaire spécifique sera remise pour que les parents qui le souhaitent présentent leur candidature.



Association de parents d'élèves de l'enseignement libre www.apel.fr

Depuis plus de 80 ans
EN FRANCE :
7 700 Ecole Collège Lycée
966000 familles

A St-Michel environ 550 familles adhérentes en 2024-2025



1 BUREAU de 6 personnes :
Présidente : A.GARRIER FAURE
Vice-Présidente : D.MASSON
Trésorier : D.MELY
Vice-Trésorier : M.RICHARD
Secrétaire : I.JOUNAY SOUBEYRAND
Vice-Secrétaire : B.GAGNE



Adhésion annuelle
25 euros/an/famille